

Législature 2017-2021

Séance du 14 décembre 2017

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°17

Démolition des bâtiments de la Zone industrielle Plein Sud (ex Les Marais)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 17 mars 2016, le Conseil général de la Commune d'Estavayer-le-Lac acceptait un crédit de CHF 1'850'000.00 TTC pour la démolition partielle des bâtiments de la zone industrielle des Marais. Ce message prévoyait une démolition partielle des bâtiments présentant un risque avéré au niveau de la sécurité pour un montant de CHF 1'370'000.00 mais le maintien provisoire de la halle principale occupée par ZZ Wancor pour laquelle des locations étaient encaissées, moyennant des aménagements nécessaires au niveau de l'électricité, des toitures et façades touchées (solde du message).

Par contre, le but avéré, à terme, était de pouvoir démolir l'ensemble du site pour le rendre attractif pour les entreprises intéressées. L'enquête publique menée au printemps 2016 et le permis de construire obtenu concernent d'ailleurs la démolition de l'ensemble des bâtiments de la zone.

Quelques mois après la décision favorable du Conseil général, le locataire ZZ Wancor a résilié son contrat de bail avec effet au 31 janvier 2017. Compte tenu de cela, le Conseil communal a décidé de lancer les démarches pour une démolition complète de l'ensemble des bâtiments de la zone. Un marché public en procédure ouverte a été publié et le coût de démolition de l'ensemble des bâtiments sera inférieur à CHF 1'000'000.00.

Le site est actuellement vide de tous ses locataires. Les travaux seront adjugés prochainement et ils pourront commencer en début d'année.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Philippe Aegerter, Dicastère des Finances